

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019**

Présents : Tous les Conseillers sauf Mesdames Murielle HENIQUE et Laurence GAMBIER, Messieurs Jean-Paul PETIT et David GUILLEZ excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Compte administratif 2018 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard VERGRIETE approuve avec une abstention, le Compte Administratif 2018, arrêté aux chiffres suivants :

Commune

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 283 894,57 €
Dépenses : 218 173,37 €
Résultat de l'exercice : 65 721,20 €
Résultat antérieur : 456 889,02 €
Résultat global de fonctionnement : 522 610,22 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 41 202,92 €
Dépenses de l'exercice : 97 080,84 €
Résultat de l'exercice : - 55 877,92 €
Résultat antérieur : 10 301,20 €
Résultat global d'investissement : - 45 576,72 €

Résultat de clôture : Excédent : 477 033,50 €

Assainissement

Section d'exploitation :

Recettes de l'exercice : 51 118,35 €
Dépenses : 47 249,88 €
Résultat de l'exercice : 3 868,47 €
Résultat antérieur : 34 598,86 €
Résultat global d'exploitation : 38 467,33 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 41 497,97 €
Dépenses de l'exercice : 41 538,40 €
Résultat de l'exercice : - 40,43 €
Déficit antérieur : - 5 915,15 €
Résultat global d'investissement : - 5 955,58 €

Résultat de clôture : excédent : 32 511,75 €

Comptes de Gestion 2018 :

Le Conseil Municipal approuve par un second vote avec une abstention, les Comptes de Gestion des budgets commune et assainissement dressés par la Receveur Municipal.

Affectation du résultat Commune :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 522 610,22 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat à affecter : 522 610,22 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 45 576,72 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

Affectation :

45 576,72 € à l'article 1068 en recette d'investissement
477 033,50 € à reporter au 002 en recette de fonctionnement

Affectation du résultat Assainissement :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 38 467,33 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat à affecter : 38 467,33 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 5 955,58 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

Affectation :

5 955,58 € à l'article 1068 en recette d'investissement

32 511,75 € à reporter au 002 en recette d'exploitation

Imposition communale :

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,

Vu l'avis de la Commission Budget qui propose de ne pas augmenter les taux,

Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes comme suit :

Taxe d'habitation : 10.16 %

Taxe Foncière bâti : 4.41 %

Taxe foncière non bâti : 10.63 %

Taxe foncière des entreprises : 10.15 %

Produit fiscal attendu : 50 249 €

Vote des subventions :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 400 € pour la Coopérative Scolaire de Cottenchy
- 400 € pour les baïonnettes de Cottenchy
- 150 € pour les la Cantine du Petit Homme
- 100 € pour la Batterie Fanfare de Cottenchy

La somme de 1 050 € sera inscrite au Budget primitif sur le compte 6574.

Budget Primitif :

Le Budget Primitif 2019 est arrêté aux chiffres suivants :

Budget Communal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 819 085,00 €

Recettes : 819 085,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 368 165,00 €

Recettes : 368 165,00 €

Budget Assainissement :

Section d'exploitation

Dépenses : 83 124,00 €

Recettes : 83 124,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 47 538,00 €

Recette : 47 538,00 €

Délibérations :

• **Montant de la redevance**

Le Conseil Municipal, compte tenu des explications fournies et après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement à 30 € HT part fixe et 2,40 €/m³ HT.

• **Remboursement des charges de personnel par le budget assainissement à la commune**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Accepte le remboursement par le budget assainissement à la commune de 2% du coût annuel de Monsieur Xavier MACHY, employé communal, pour ses diverses interventions à la station d'épuration, ce qui correspond au salaire brut ainsi que les charges patronales de l'année précédant le budget prévisionnel.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

• **Achat de terrain parking**

Madame le maire expose au Conseil Municipal que le bornage de la parcelle de terrain située au 2 rue Louis Tribout cadastrée section D n°40 a été réalisée pour une surface de 140 m².

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

- Autorise Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 70 € le m² ;

• **Report de compétence eau et assainissement collectif**

Après l'exposé de Madame le Maire après en avoir délibéré :

- le Conseil Municipal vote un report du transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes Avre Luce Noye du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021, étant compris que le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2021 nécessitera une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes ;

• **Mission de maîtrise d'œuvre EVIA – Travaux de voirie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de signer le bon de commande pour le marché de Maîtrise d'Œuvre EVIA qui a été retenu par la CCALN au travers d'un groupement de commandes, pour des travaux de sécurisation qui sont prévus entrée rue d'en haut, carrefour rue d'en haut rue du Commandant Magny et la réalisation du parking chemin de la Ferme Baillet. Ils seront engagés ou non après estimation du coût des travaux.

Informations diverses :

• **PLUi**

Madame le Maire donne lecture du rapport de Madame Marie-Hélène MARCEL, Vice-Présidente à l'Urbanisme à la CCALN. Ce rapport fait objet des prescriptions du PLUi Avre Luce Noye, qui sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire prévu le 4 avril 2019.

• **Courrier éclairage public**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un mail reçu en mairie d'un administré demeurant au 4, rue du Moulin, suite aux travaux de rénovation de l'éclairage public par des lampes LED qui ont été effectués récemment, demandant s'il serait possible de limiter la luminosité pendant la nuit, ceci dans le cadre de la biodiversité. Une demande va être faite auprès de l'entreprise CEGELEC qui a remplacé les lampes, afin d'étudier les moyens techniques qui pourraient être mis en œuvre.

• **Etude acoustique stand de tir ONEMA sur le territoire de la commune de Fouencamps**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du rapport sur l'étude acoustique qui a été réalisée à l'abreuvoir le 5 février 2019, lieu où les tirs sont les plus perceptibles. L'efficacité de 3 traitements a été simulée. A suivre.



Le Maire, l'Adjoint